



Accident moto non responsable & défaut d'assurance

Par **Phoenix687**, le **05/06/2018** à **04:45**

Bonjour,

J'ai étais victime d'un accident en 2 roues:

Les fait:

La circulation étant à l'arrêt (voix de droite) je remonte cette circulation en inter-file (sur la ligne médiane).

Un moment, étant au niveau de la portière d'une personne elle freine plutôt de façon inattendu afin de laisser sortir une personne d'un parking (possédant un STOP) pour partir sur la voix de gauche (direction opposé à la mienne), du fait du freinage instantané je me retrouve le flan droit de la moto près à être percuté par le véhicule sortant du parking.

Étant depuis plusieurs semaine à la recherche active d'une assurance pour ma moto je fais cette accident en défaut d'assurance, ayant eue l'info qu'une assurance pourrait m'assurer. (défaut d'assurance pour l'accident)

La personne m'ayant percuté possède une assurance.

Mais questions:

Qu'est ce que je risque ??

Qui est responsable ??

Puis être indemnisé ?? Et par qui ??

Qui doit payé les frais de réparation des véhicule:

La voiture du responsable de l'accident d'après moi (dégât : plaque d'immatriculation rayé + 3 griffure sur la peinture du pare choc + pare choc juste déboîter)

Et mon véhicule (moto) (dégât : poignée gauche cassé + carénage coté droit et gauche cassé et rayé + optique phare déboîté + rétroviseur plier rayure et impact au niveau du carter)

Avez vous des conseils ??

Merci,

Par **Chaber**, le **05/06/2018** à **07:27**

bonjour

Avez-vous établi un constat? Si oui quelles cases remplies et que précise le plan? Le stop est-il mentionné?

De toutes façons il faudra vous débrouiller seul avec l'assureur adverse puisque vous avez pris le risque de rouler sans assurance

Par **Phoenix687**, le **05/06/2018** à **08:10**

Oui il y a eu un constat. le schéma le STOP du parking est mis. Mais sur le constat nous avons oublié tout les deux de cocher les cases.